

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** **SOCIÉTÉ MAPAERO**

### **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ MAPAERO À PAMIERS**

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral de la préfète de l'Ariège en date du 18 septembre 2023, une enquête publique est ouverte du 12 octobre 2023 au à 9 h au 14 novembre 2023 à 12 h, sur le dossier présenté par la société MAPAERO, 10 avenue de la Rijole, au sein de la zone d'activité de Pic à Pamiers (09100), pour reconfigurer l'usine et augmenter la capacité de production de peintures aéronautiques à Pamiers.

L'activité projetée relève du régime de l'autorisation au titre des rubriques 2640 et 4130-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées auprès du porteur de projet : Société MAPAERO – 05 34 01 34 01 – [odysseePM@akzonobel.com](mailto:odysseePM@akzonobel.com).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte notamment la demande présentée par la société, l'avis de l'autorité environnementale émis le 04 mai 2023 et le mémoire en réponse apporté par la société MAPAERO, l'étude d'impact, l'étude de dangers et son résumé non technique.

Il sera consultable :

- à la mairie de Pamiers, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, en support papier et version dématérialisée sur un poste informatique,
- à la préfecture de l'Ariège en version dématérialisée sur un poste informatique,
- sous format numérique sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT>

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de Pamiers.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées à Madame Jeanne-Marie CARDON, commissaire enquêtrice désignée par le tribunal administratif de Toulouse, par voie postale à la mairie de Pamiers, siège de l'enquête, à l'attention de la commissaire enquêtrice, 1 Place du Mercadal, BP 7016, 09100 Pamiers et par courrier électronique à l'adresse suivante : [consultations-icpe@ariège.gouv.fr](mailto:consultations-icpe@ariège.gouv.fr).

Elles devront être parvenues à leur destinataire avant le 14 novembre à 12 h.

Le public pourra s'entretenir avec la commissaire enquêtrice aux jours et heures spécifiés ci-après :

- le jeudi 12 octobre 2023, de 9 h à 12 h,
- le mardi 24 octobre 2023, de 9 h à 12 h,
- le mercredi 8 novembre 2023, de 14 h à 17 h,
- le mardi 14 novembre 2023, de 9 h à 12 h.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (Cellule Environnement) et à la mairie de Pamiers, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État.